

1325 Démolition de logements sociaux

**Aide départementale à la démolition
de logements locatifs sociaux**

Rapport n° CP/2011/919

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par l'OPUS 67 pour la démolition de quatorze logements collectifs dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la démolition de logements locatifs sociaux.

A ce titre, un dossier relatif à une opération de démolition de quatorze logements collectifs rue des acacias, rue des Peupliers et rue de Woerth à Langensoultzbach vous est présenté.

Par délibération du 24 juin 2002, l'assemblée départementale, dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain, a décidé d'intervenir sur les territoires hors grand projet de ville (GPV) à hauteur de 20 % des dépenses supportées par les opérateurs pour les coûts directs dans un plafond maximum de 5 000 €/logement démoli.

Par ailleurs, afin de permettre aux locataires d'accéder dans de bonnes conditions à leur nouveau logement, le Département intervient parallèlement au dispositif de l'Etat de façon forfaitaire pour un montant de 250 € par déménagement vers le logement définitif.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet présenté par l'OPUS 67. Il s'agit d'une opération de démolition de quatorze logements collectifs pour lesquels il n'y a pas de frais de relogement à prévoir ni de frais d'accompagnement social.

Le montant de la subvention s'élève à 13 759.35 € au titre de la politique volontariste du Département.

Compte tenu des priorités au titre de la dotation 2011 déléguée de l'Etat, il n'y a pas de subvention accordée pour ce dossier au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Les crédits de paiement seront mobilisés en 2012.

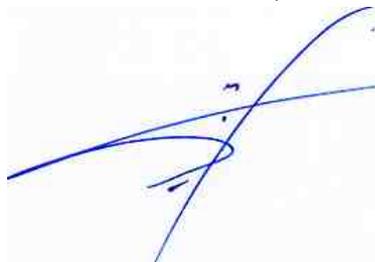
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 759,35 € à l'OPUS 67 pour la démolition de 14 logements sis rue des Acacias, rue des Peupliers et rue de Woerth à Langensoultzbach.

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention départementale de logements locatifs sociaux à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL